

Le trait d'union

Dans la langue française, un trait d'union sert à unir deux mots pour n'en former plus qu'un. Notre trait d'union lui, est une petite info adressé à tous, afin que chacun prenne connaissance des différentes nouvelles de notre établissement. Une information connue par tous, et qui unie les services et les salariés. Un trait d'union afin que les hommes et les femmes qui composent ces services, ne se sentent plus isolés, mais au contraire, unis et solidaires...!

Grille des salaires :

La direction a modifié la grille des salaires sans aucune négociation, ni consultation. De nombreuses modifications ont été faites au détriment des salariés.

On peut y trouver par exemple le poste de travail de remplaçant chef de groupe à la catégorie 5A, alors qu'un jugement prud'homal le place au 5B selon les remplacements réalisés en application de la convention collective. La direction a fait appel de ce jugement.

Conformément à ses décisions de congrès la CGT met en débat un projet de grille de salaire construit avec les syndiqués qui sont appelés à s'exprimer notamment sur ce projet lors du calendrier ci-dessous :

Eq A le 04 juin 13 à 12H au local

Eq B le 11 juin

Eq C le 22 mai

Eq D le 29 mai

Eq E le 28 mai

Les services usine et centraux les 29 et 30 mai toujours à 12h au local

Ces réunions sont ouvertes à tous ceux qui désirent rencontrer la CGT.

Protection sociale professionnelle :

Le 07 mars dernier nous étions rassemblés pour défendre la protection sociale applicable à Verallia.

Les arrêts de travail pour maladie délivré par un médecin sont de plus en plus à effet différé. C'est-à-dire qu'un médecin peut être amené à constater un état de santé après que le début de la maladie se soit déclaré. C'est d'autant plus vrai les nuits et les week-ends pendant lesquels les médecins ne consultent pas.

Rappelons-nous : dans cette circonstance, la direction avait proposé à un salarié de prendre des CP plutôt que de faire valoir un arrêt de travail. La direction prétextait qu'un tel arrêt de travail n'est pas conforme !

Or 2 mois après ces événements, la sécurité sociale n'a pas contesté l'arrêt de travail mis en cause par la direction, le salarié a été convenablement pris en charge. Le rapport de force des salariés permet à tous de jouir de la totalité de ses congés payés.

Deux jours d'arrêts de maladie qui au finale ont couté plus de 150 000€ à Véralia !

Cette somme aurait pu être utilisée pour améliorer les conditions de travail et favoriser l'embauche CDI.

Une victoire des salariés qui rétablit les droits et préserve les congés payés !

Sachez-le : l'employeur ne juge pas de la validité d'un arrêt de travail pour maladie ou accident, il doit le traiter dans le cadre de la protection sociale. La seule contestation possible revient à la sécurité sociale.

Management brutal, inadapté :

Lors d'une réunion des CHSCT société, la direction générale a fustigé les méthodes managériales pratiquées à Chalon. Les excès d'autorités et de totalitarisme ne sont pas acceptables et doivent être combattus. Il faut bien le reconnaître les formes de management brutal et inadapté prolifèrent davantage dans les secteurs où les salariés sont isolés et dépourvu d'organisation syndicale revendicative.

Même si les salariés de l'élaboration verre semblent retrouver jour après jour le goût du travail, n'en déplaise à certains, tout reste à faire. **Les améliorations des conditions de travail à conquérir sont importantes mais accessibles !** Ils en ont fait la démonstration : **en s'unissant, les salariés organisés avec leur syndicat CGT ont le pouvoir de changer le cours des choses.** Souvent nous écrivons : **celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas à déjà perdu. Cela prend tout son sens dans de pareilles circonstances.** Il suffit de rompre l'isolement et de s'unir en luttant collectivement.

La retraite : une question de justice sociale.

L'appétit vient en mangeant. Pourtant copieusement servie par la loi sur la flexibilisation de l'emploi, la présidente du Medef veut pousser l'avantage. Mme Parisot réclame un passage à 43 annuités nécessaires pour prendre sa retraite à taux plein d'ici à 2020 puis et de repousser l'âge légal au-delà de 65 ans. On se rappelle le mot de Jaurès dénonçant le patronat « qui use ses ouvriers jusqu'au squelette dans une lutte inégale ». La réforme de Sarkozy, après celle de Fillon, n'a donc servi à rien. Elles ont en fait accru encore les déséquilibres en infligeant à l'économie le poison de l'austérité.

Notre secrétaire générale de la CGT Thierry Lepaon, a fermement rejeté certaines des dispositions de la nouvelle réforme des retraites concoctée par le gouvernement : la CGT n'acceptera ni un allongement de la durée des cotisations ni une baisse du montant des pensions, deux des points principaux de la réforme. Par-delà ce refus déjà acté, Thierry Lepaon a aussi appelé à « une irruption des salariés sur le terrain social ». Un appel visant non seulement à prévenir le gouvernement, mais aussi à mobiliser toutes les forces disponibles. « **La question du rapport de forces est essentielle**, explique-t-il. Il faut que les salariés s'occupent de leurs affaires (...) et qu'ils arrêtent de penser que les syndicats peuvent obtenir des choses s'ils n'investissent pas le terrain. **Le résultat d'une négociation, c'est avant tout le résultat d'une mobilisation.**»

Renforcez le syndicat de site CGT – Adhérez à la CGT

Nom.....Prénom.....
Service / atelier.....